

Le 22 septembre 2011,

Monsieur P.Bignault
Maire de Bazoches sur Guyonne
20, Rte.de Chevreuse
78490 Bazoches sur Guyonne

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions du temps que vous nous avez accordé le vendredi 16 septembre dernier, à Mme DUVAL, Présidente de J.A.D.E. et à moi-même.

Le sujet de notre demande de rendez vous était l'installation des gens du voyage sur le terrain communal situé sur le chemin du petit gué. En effet, les habitants riverains de ce terrain m'avaient alerté sur la présence de ce voisinage souvent bruyant, qui réalise des branchements « sauvages » sur les bornes d'eau et l'électricité, qui fait des dégâts sur les clôtures et occasionne diverses pollutions.

Bien entendu parfaitement conscients des nuisances reprochées à cette population, vous avez souligné qu'au vu de la législation actuelle, il fallait gérer au mieux la situation du fait des données suivantes:

- la création d'une aire d'accueil dans une commune n'est exigible qu'à partir de plus de 5000 habitants ; dans le cas de Bazoches, l'aménagement d'une aire se fera dans le cadre de l'intercommunalité, sur une ou plusieurs communes à définir, l'emplacement de l'aire devant se faire à proximité des commerces et devant permettre l'accès aux prestations élémentaires;

- en l'absence d'une aire, les gens du voyage s'installent de préférence sur un espace municipal. En théorie il est possible de les faire expulser par une action judiciaire. En pratique, Monsieur le Préfet, en l'absence d'une aire adaptée, ne prend pas l'initiative de les déloger et, de toute façon, la lenteur judiciaire est telle que plusieurs semaines peuvent s'écouler avant que l'arrêté d'expulsion prenne effet. La solution est donc de « négocier » avec les gens du voyage un temps minimal d'occupation du terrain, sous promesse d'un comportement citoyen de leur part

- les dégâts qui sont faits par les gens du voyage devraient logiquement incomber aux caravaniers, et non être supportés par la municipalité ; cependant, s'il y avait facturation des dégâts aux occupants, ceux-ci pourraient se comporter en locataire et ne se sentiraient pas obligé de quitter les lieux.

- En ce qui concerne Bazoches, nous avons bien noté que vous êtes allé sur les lieux sitôt votre retour de vacances fin août afin de rencontrer le responsable du camp et d'exiger que les caravaniers libèrent le terrain sous quinzaine, avec garantie de nettoyage du terrain avant leur départ.

A l'avenir, afin de dissuader les gens du voyage d'occuper le terrain municipal, la création de buttes de terres va en rendre l'accès plus compliqué...mais toujours possible si vraiment ils veulent à tout prix s'installer ! En effet, le terrain doit demeurer accessible aux réunions, aux activités sportives et à l'entretien. Cultiver ce terrain pour y accueillir des animaux aurait été une solution efficace, mais la surface est bien trop petite pour les nourrir.

Conscient des efforts que vous faites pour gérer cette situation, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à toute ma considération.

Le Président de PROSIBA
Harry KRAMER

Copie Mme Dominique DUVAL, Présidente de J.A.D.E.